



COMMENT AGIT GSF

L'approche du Fonds Mondial pour les Survivant.es
sur les projets de mesures réparatrices intérimaires



A GLOBAL FUND FOR SURVIVORS OF
CONFLICT-RELATED SEXUAL VIOLENCE

Table des matières

- 3** Les survivant.es de violences sexuelles liées aux conflits et le droit à réparation

- 3** Introduction aux projets de MRI
 - Terminologie
 - Principes directeurs

- 5** Méthodologie des projets de GSF
 - Phase préparatoire
 - Plan de mise en œuvre des projets
 - Définition du cadre de gouvernance
 - Processus de mise en œuvre des projets
 - Autres composantes des projets de GSF
 - Fin des projets

- 12** Exploitation de la méthodologie de GSF

Les survivant.es de violences sexuelles liées aux conflits et le droit à réparation

Les préjudices causés aux victimes de violences sexuelles liées aux conflits (VSLC) sont considérables et complexes, et leur prise en charge requiert un soutien et des soins immédiats. De tels préjudices comprennent non seulement des traumatismes physiques et psychologiques, mais aussi une stigmatisation exercée par la famille et la communauté, ainsi qu'un ensemble de difficultés socio-économiques en découlant.

Les victimes de VSLC ont droit à réparation, conformément aux différents cadres juridiques nationaux et internationaux, en particulier ceux régissant les droits humains, le droit humanitaire et le droit pénal. La responsabilité de satisfaire ce droit incombe à la fois aux auteurs et aux États.

Or, bien trop souvent, le droit à réparation n'est pas respecté, les auteurs et les États ne sont pas tenus pour responsables, et ainsi ils n'assument pas leur responsabilité au regard du droit des survivant.es à obtenir réparation.

En conséquence, les survivant.es qui ont subi les atrocités liées aux VSLC sont mis.es de côté, sans accès aux moyens nécessaires à leur guérison ou à la reconstruction de leur vie. Privé.es de ces ressources, les préjudices subis sont aggravés, les séquelles des VSLC ayant des répercussions dans chacun des domaines de la vie.

Le Fonds Mondial pour les Survivant.es (« GSF ») a été créé pour répondre à cette réalité et vise à améliorer l'accès des survivant.es de VSLC aux réparations à l'échelle mondiale.

Introduction aux projets de MRI

Les activités de GSF reposent sur trois piliers essentiels : Agir, Influencer et Guider. Dans le cadre du pilier Agir, les survivant.es ont accès à des mesures réparatrices intérimaires (« MRI ») grâce à la mise en œuvre de projets portant sur les MRI, élaborés avec les objectifs suivants :

- Impliquer les survivant.es dans la conception du projet à chacune de ses phases, par le biais du processus de co-création ;
- Garantir un impact transformateur et durable sur leur vie ;
- Favoriser la collaboration entre les principaux acteurs concernés afin qu'ils assument la mission plus générale d'élaborer des programmes complets de réparation permettant de répondre aux besoins de l'ensemble des survivant.es ;
- Démontrer qu'il est urgent, possible et efficace de garantir des réparations centrées sur les survivant.es.

Les projets MRI de GSF sont de dimension et de durée limitées et ont pour but d'inciter l'État et les autres détenteurs d'obligations à adopter des mesures supplémentaires.

TERMINOLOGIE

Dans le cadre de nos actions et de notre plaidoyer en faveur d'une réparation effective, le choix des mots que nous utilisons est important. Dans cette optique, il importe de souligner les différences entre les termes essentiels suivants:

Réparations

Les mesures dues aux survivant.es par l'État ou les autres détenteurs d'obligations en réparation des préjudices subis liés aux VSLC. Ces mesures sont définies par les standards internationaux et peuvent inclure des mesures de restitution, d'indemnisation, de réadaptation, de satisfaction et des garanties de non-répétition. Les réparations peuvent être de nature individuelle ou collective et doivent servir à remédier au préjudice causé. Elles peuvent être accordées soit par des organes judiciaires, soit par des dispositifs administratifs nationaux ou des programmes établis par l'État.

Mesures réparatrices intérimaires (MRI)

Mesures prises en faveur des survivant.es par des acteurs autres que les détenteurs d'obligations, tels que les organisations non gouvernementales et de la société civile, en vue de soutenir leur processus de rétablissement et de reconstruction, dans des contextes où les États ou d'autres parties responsables ne se sont pas encore acquittés de leur obligation de réparation. Les MRI se fondent sur le fait que le besoin de réparation est urgent. Elles s'inspirent des programmes gouvernementaux de réparation, mais ne se substituent aucunement à l'obligation des États ou d'autres parties responsables de garantir une réparation intégrale. Les MRI sont élaborées avec la participation active des survivant.es dans le cadre d'un processus de co-création, qui a une valeur réparatrice en soi.

PRINCIPES DIRECTEURS

Chacun des projets de GSF est régi par trois principes fondamentaux: l'approche centrée sur les survivant.es et la co-création, la contextualisation et la participation multipartite.

Approche centrée sur les survivant.es et co-création

Les survivant.es sont les mieux placés pour déterminer leurs besoins en matière de réparation, et ils.elles en ont aussi le droit. Ainsi, les survivant.es sont au centre de chaque projet de MRI. Le Comité de pilotage et l'équipe de projet sont tous deux composés de survivant.es, et l'ensemble des survivant.es participent à chacune des phases du projet, co-créant véritablement chaque étape du processus.

Contextualisation

Chaque contexte dans lequel ont lieu des VSLC est différent, et ce qui est pertinent dans un contexte peut ne pas l'être dans un autre. Reconnaître ce fait exige que toutes les spécificités contextuelles soient prises en compte lors du développement et de la mise en œuvre de chaque projet de MRI.

L'application de ce principe exige une compréhension approfondie du contexte, laquelle ne peut être acquise que grâce aux orientations et à la participation active des survivant.es, des acteurs et organisations de la société civile nationale et locale, et des expert.es ayant une connaissance du contexte.

Participation multipartite

Des réparations complètes pour tou.tes les survivant.es de VSLC ne peuvent être réalisées qu'avec l'implication de nombreuses parties différentes. Les projets de MRI cherchent à favoriser cette implication en encourageant structurellement la collaboration entre de multiples acteurs différents, notamment les survivant.es et les organisations de la société civile, mais aussi les organismes gouvernementaux, les organisations internationales et les expert.es individuel.les, qui travaillent ensemble pour réaliser cet objectif. Dans le cadre de chaque projet de MRI, un Comité de pilotage composé de représentant.es de ces différents acteurs est mis en place, à condition que les survivant.es l'acceptent, pour superviser le projet et fournir des orientations stratégiques et techniques à l'équipe de projet.

Cette approche vise à favoriser une meilleure appropriation par les parties prenantes concernées et à intensifier les efforts de réparation.

Méthodologie des projets de GSF

Les projets de GSF suivent une méthodologie semi-flexible, dont les grandes lignes sont présentées ci-après. Cette approche a été développée sur la base de l'expérience acquise dans le cadre des projets de MRI réalisés à ce jour. Conformément aux trois principes présentés plus haut, les organisations partenaires et les équipes de projet sont invitées à adapter et à personnaliser cette méthodologie de base afin qu'elle corresponde à leur mode opérationnel, mais surtout, afin de permettre au projet d'être véritablement co-créé avec les survivant.es dans chaque contexte.

PHASE PRÉPARATOIRE

Pour commencer un projet de MRI, GSF sélectionne d'abord le pays concerné à l'aide d'un ensemble de critères, comprenant les recommandations de [L'Étude globale sur les réparations de GSF](#). Ensuite, prenant en compte les principes de participation multipartite et de contextualisation, GSF identifie les possibles organisations nationales ou locales avec lesquelles s'associer pour définir et mettre en œuvre le projet. Les partenaires sont ensuite sélectionnés au terme d'un processus de diligence raisonnable exhaustif, permettant de vérifier leur expertise et de s'assurer de leur capacité à répondre aux besoins des survivant.es.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Une fois le/la (les) partenaire(s) de projet sélectionné.e(s), il/elle(s) reçoit(vent) une formation et doit(vent) ensuite élaborer et proposer un plan de mise en œuvre du projet, conformément à la méthodologie de projet de GSF.

Ce plan est élaboré sur la base des informations recueillies par le biais de recherches documentaires et des discussions de groupe menées avec les survivant.es. Les survivant.es qui participent aux discussions à ce stade du processus sont des survivant.es avec lequel.les les partenaires du projet sont déjà en contact ou avec lequel.les ils.elles travaillent.

Des missions exploratoires peuvent être menées dans le pays choisi afin de rencontrer les dirigeant.es communautaires, les autorités locales, les points focaux et les organisations qui travaillent avec les survivant.es dans l'ensemble des sites potentiels du projet. Ces missions ont pour but de mieux comprendre la situation des survivant.es, d'estimer leur nombre dans chaque site, et de contribuer aux choix final du (des) site(s) du projet.

CRITÈRES PRINCIPAUX PERMETTANT DE DÉTERMINER LE LIEU D'UN PROJET

- Recommandation issue de **L'Étude Globale sur les Réparations de GSF**
- Contextes dans lesquels les violences sexuelles ont été commises de **manière généralisée/systématique**
- Besoins non satisfaits en matière de réparation des survivant.es/victimes de VSLC
- Disponibilité d'une **coalition de parties prenantes multiples**, y compris des partenaires de la société civile
- Présence ou mise en place potentielle d'un **réseau national de survivant.es**
- **Urgence et opportunité**
- **Complémentarité** avec d'autres initiatives
- Diversité **géographique**
- GSF donnera la priorité aux programmes destinés aux **survivant.es toujours en vie**

CONTENU DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

- Lieu(x) spécifique(s) du projet
- Phases principales du projet
- Proposition de composition du Comité de pilotage et de l'équipe de projet
- Proposition de processus d'identification des survivant.es
- Proposition de MRI et de leur processus de mise en œuvre
- Budget global prévu pour le projet
- Le cas échéant, un plan pour des activités de plaidoyer et d'assistance technique auprès du gouvernement
- Proposition de stratégie de sortie

DÉFINITION DU CADRE DE GOUVERNANCE

Équipe de projet

Une fois la proposition de plan de mise en oeuvre du projet acceptée et le partenariat formalisé, l'équipe peut être constituée. En général, une équipe de projet comprend un.e coordinateur.ice de projet, et une équipe de base telle qu'identifiée dans le plan de mise en oeuvre, les différents membres de l'équipe intervenant à différentes phases du projet. Chaque équipe de projet comprend des assistant.es psychosociaux.ales, vivant généralement dans la communauté et qui interviennent en tant que référent.es chargé.es du suivi individuel des survivant.es. Dans la mesure du possible, le personnel de projet est recruté aussi parmi les survivant.es.

Comité de pilotage

Chaque projet sera doté d'un Comité de pilotage composé d'au moins un tiers de survivant.es ainsi que d'expert.es, incluant au moins une expertise en psychologie, ainsi que des représentant.es d'organisations non gouvernementales, y compris les organisations partenaires. Des représentant.es de l'État et des organisations internationales peuvent également faire partie du Comité de pilotage. L'ensemble des membres du Comité doit être approuvé par les survivant.es consulté.es lors des phases préparatoires du projet.

L'équipe de projet ainsi que les membres du Comité de pilotage reçoivent une formation théorique et pratique, et se voient remettre des outils portant sur différents domaines essentiels, notamment les principes fondamentaux et la méthodologie des projets de MRI de GSF. Les autres domaines de formation incluent le code de conduite de GSF, les meilleures pratiques en matière de définition et de mise en oeuvre de projets, le droit à réparation et le concept de MRI, la protection des données, la sécurisation, la gestion de projet, l'administration et le reportage financier.

PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Une fois l'équipe complète en place, la phase de mise en oeuvre du projet commence, toujours guidée par les principes de participation et de co-création des survivant.es.

Missions de sensibilisation

L'engagement avec les survivant.es et les communautés dans les sites de projet sélectionnés est essentiel afin de mieux comprendre les contextes locaux et de mettre en place un processus d'instauration de la confiance, pour que les survivant.es se sentent suffisamment à l'aise pour se manifester. Pour ce faire, des missions de sensibilisation sont organisées sur les sites du projet, au cours desquelles des discussions et des activités de sensibilisation sont menées avec les survivant.es et les figures clés de la communauté, afin de faire connaître le projet, sa méthodologie et ses objectifs, de nouer un dialogue avec les survivant.es, les communautés, la société civile et les autres acteurs clés, et de commencer le processus d'identification des survivant.es susceptibles de participer au projet.

Identification des survivant.es

La première étape du processus d'identification des survivant.es qui prendront part au projet consiste à travailler avec eux.elles afin de revisiter le processus proposé dans le plan du projet. Cela se fait en engageant des discussions sur les sites choisis pour le projet et avec le Comité de pilotage, créant ainsi un espace pour que les survivant.es puissent donner leur avis, définir plus précisément ou adapter le processus en conséquence.

Parmi les questions à aborder à ce stade figurent :

- Les moyens de s'assurer qu'aucun préjudice supplémentaire ne soit causé aux survivant.es, que le processus d'identification ait une fonction réparatrice, que les survivant.es qui participent au projet ne soient pas stigmatisé.es et soient correctement protégé.es contre tout risque de représailles ou de pressions familiales lorsqu'ils.elles reçoivent des MRI de nature financière ;
- La définition de l'étendue de la participation des survivant.es, en envisageant par exemple l'approche à adopter à l'égard des survivants de sexe masculin, des survivant.es vivant à l'étranger, des survivant.es décédé.es ou des enfants né.es du viol ou ayant été témoins de viol ;
- Les moyens pour accéder aux survivant.es et créer la confiance nécessaire pour qu'ils.elles se manifestent ;
- La définition du niveau de preuve et de documentation requis pour l'identification des survivant.es ;
- La détermination de la durée pendant laquelle le processus d'identification des survivant.es sera maintenu ouvert.

Après cette phase préparatoire, le processus formel d'identification peut commencer : des entretiens individuels sont menés avec les participant.es potentiel.les au projet et la documentation est rassemblée.

Ces entretiens se concentrent sur l'impact des VSLC et il est clairement précisé aux survivant.es que rien ne les oblige à (re)raconter leur histoire si ils.elles ne le souhaitent pas. De fait, un grand nombre de survivant.es ont expliqué que, souvent pour la première fois, ils.elles se sont senti.es dans un environnement sécurisé, et ont choisi de partager leur histoire, en dévoilant ce qui leur est arrivé.

Les entretiens d'identification peuvent être une expérience difficile pour les survivant.es lorsqu'ils.elles parlent de leur vécu, c'est pourquoi un soutien psychologique est mis à leur disposition pendant et après l'entretien.

Sur la base des informations recueillies, le Comité de pilotage vérifie que les survivant.es répondent aux critères de participation au projet, et ce, de façon non-nominative. En cas de doute, le Comité de pilotage peut demander qu'un deuxième entretien soit réalisé avec le.la survivant.e.

Identification des MRI

Une fois le processus d'identification des survivant.es terminé, le projet passe à la phase de co-création des MRI individuelles et collectives avec les survivant.es identifié.es.

Les MRI telles qu'envisagées dans le plan de mise en œuvre, élaboré au cours de la phase préparatoire du projet, serviront de point de départ à cette étape du processus. Dès lors, l'équipe et les survivant.es se concentreront sur l'élaboration des MRI adaptées au contexte et répondant aux besoins de chaque survivant.e.

Les formes de MRI individuelles retenues pour chaque survivant.e varieront en fonction des besoins de chacun.e et des contextes ; elles peuvent comprendre des mesures telles que la réhabilitation médicale et psychologique, des plans financiers d'indemnisation, un soutien à l'éducation et à la formation professionnelle, un soutien à la formation en gestion financière, un soutien au logement et un soutien juridique et administratif.

Les formes de MRI collectives sont définies avec les survivant.es et, le cas échéant, également avec leurs communautés. Il s'agit par exemple de la mise en place d'un centre communautaire pour les survivant.es, d'une audition publique des survivant.es, d'un projet de mémoire collective ou d'un événement de commémoration, parmi d'autres.

Le processus de co-création des MRI s'effectue au moyen de consultations menées individuellement avec chaque survivant.e. et de sessions collectives de travail.

Définir les MRI implique également de préciser le processus par lequel ces mesures seront mises en place pour garantir leur impact durable. Cela inclut par exemple la détermination du mode de paiement le plus approprié, du nombre de versements et du délai dans lequel ces paiements peuvent être effectués. Il peut également s'agir de fournir une formation sur la gestion financière pour garantir une utilisation durable de l'indemnisation reçue ou une formation professionnelle pour permettre aux survivant.es de s'engager dans une nouvelle activité génératrice de revenus, d'identifier le soutien juridique et administratif supplémentaire dont les survivant.es auraient besoin ou de mettre en place des mécanismes d'épargne collective pour que les survivant.es puissent mettre leurs ressources en commun.

Par ailleurs, et ce tout au long du projet, les survivant.es, le Comité de pilotage et l'équipe de projet prennent en compte les risques qui pourraient être associés au fait de recevoir des MRI : pressions familiales ou communautaires, détournement de fonds, etc. Identifier ces risques permet aux survivant.es de définir toute action nécessaire à l'optimisation de l'impact transformateur des MRI, notamment les activités de sensibilisation de la communauté, de médiation familiale, les formations en matière de masculinité positive, ou d'autres actions jugées nécessaires par les survivant.es.

Mise en œuvre des MRI

Une fois un ensemble de MRI individuelles défini pour chaque survivant.e, ceci est validé par le Comité de pilotage, là encore de façon non-nominative. C'est ensuite que l'équipe de projet passe à la phase de mise en œuvre, en commençant généralement par les mesures individuelles, puis par les mesures collectives.

Au cours de cette phase, chaque survivant.e se voit attribuer un.e assistant.e psychosocial.e / un.e référent.e qui sera chargé.e qui sera chargé d'apporter un soutien individualisé au.à la survivant.e, permettant ainsi à l'équipe de s'assurer que les mesures sont correctement mises en œuvre, que les survivant.es sont soutenu.es, et que les problèmes et défis sont rapidement identifiés et traités, de manière à garantir un résultat véritablement transformateur pour chaque survivant.e.

AUTRES COMPOSANTES DES PROJETS DE GSF

Suivi et évaluation

Des procédures rigoureuses de suivi et d'évaluation sont intégrées à tous les projets de MRI afin de renforcer leur impact transformateur et durable sur la vie des survivant.es. Pour cela, des rapports sont établis à chaque phase et un processus d'évaluation d'impact approfondi, qui accorde une place centrale aux survivant.es, est mis en place.

Évaluation de l'impact des MRI sur la vie des survivant.es

GSF s'est associé à un institut de recherche externe, Netherlands Institute for the Study of Crime and Law Enforcement, afin d'élaborer un cadre d'évaluation de l'impact des MRI sur la vie des survivant.es en lien avec chaque projet spécifique. S'appuyant sur une approche mixte comportant une analyse quantitative et qualitative, et un processus participatif basé sur des ateliers de prise de photos et de cartographie conceptuelle, les survivant.es peuvent alors définir les critères par rapport auxquels le projet doit être évalué. Cette approche vise à garantir que les résultats de l'évaluation sont utiles aux survivant.es et que le processus d'évaluation crée une nouvelle opportunité d'échange et de discussion pour les survivant.es sur leurs expériences de VSLC et leur parcours de reconstruction.

Plaidoyer

Les projets de MRI ne peuvent pas garantir des mesures de réparation intégrale à l'ensemble des survivant.es, dans tous les pays d'intervention. Au-delà de l'objectif de répondre aux besoins immédiats du plus grand nombre possible de survivant.es, ils visent à susciter des actions de l'État, notamment en démontrant qu'il est possible et financièrement viable de mettre en place un programme officiel de réparation. À cette fin, les projets de MRI comportent également, dans la mesure du possible, un volet important de plaidoyer, afin d'appuyer les survivant.es dans la défense de leur droit à réparation intégrale et effective des préjudices subis du fait des VSLC.

Constitution d'une base de connaissances et assistance technique

En s'appuyant sur les enseignements tirés de chaque projet, GSF constitue une vaste base de connaissances sur la manière d'établir un programme de réparation centré sur les survivant.es, et dont GSF peut ensuite s'inspirer pour conseiller les États. Les informations et analyses de l'Étude globale sur les réparations de GSF alimentent également cette base de connaissances.

Protection du droit à la vie privée

Tout au long de chaque projet de MRI, l'équipe de projet traite de données à caractère personnel, et parfois très sensible, sur les survivant.es. De telles informations, si elles tombent entre de mauvaises mains, pourraient avoir un impact catastrophique sur les survivant.es en termes de sécurité personnelle, d'exposition à la stigmatisation et à la discrimination ou d'impact sur leur santé mentale ou physique. Dans cette optique, des mesures strictes de protection des données sont appliquées pendant toute la durée des projets de MRI, afin de garantir que ces informations restent confidentielles et sont conservées uniquement pour une durée strictement nécessaire.

FIN DES PROJETS

La fin d'un projet de MRI ne se produira pas immédiatement après la mise en œuvre de la dernière MRI. Une période transitoire est prévue, afin de garantir que le soutien et le suivi nécessaires existent toujours pour permettre à chaque survivant.e de bénéficier pleinement des MRI reçues.

GSF et ses partenaires ont également conscience du fait que l'achèvement d'un projet ne marque pas la fin du processus de guérison et de rétablissement des survivant.es ayant participé au projet, qui continuent d'attendre une réparation intégrale de la part des auteurs ou de l'État. Il y aura aussi beaucoup de survivant.es dans le pays qui n'auront reçu aucune mesure réparatrice, n'ayant pas participé au projet. Dans cette optique, une stratégie de sortie est intégrée dans chaque plan de mise en œuvre de projet afin de s'assurer que les survivant.es participant au projet pourront être orienté.es vers d'autres institutions si nécessaire, et que d'autres actions de plaidoyer et, le cas échéant, d'assistance technique, seront menées afin de s'assurer que l'ensemble des survivant.es reçoivent des réparations.

Tout au long de chaque projet de MRI, y compris à la fin de celui-ci, des sessions de débriefing sont organisées avec les équipes de projet. Le retour d'expériences issu de ces sessions est utilisé pour s'assurer que la méthodologie de projet GSF continue à se développer, en intégrant toutes les leçons apprises, afin de garantir un bénéfice maximal.

Exploitation de la méthodologie de GSF

La méthodologie des projets de GSF en matière de MRI a été développée par son équipe d'expert.es, et est basée sur une connaissance approfondie des VSLC et des réparations. L'approche a été affinée après son déploiement dans les projets pilotes réalisés dès les premières activités de GSF, en vue d'assurer un processus complet de co-création, de définition et de mise en œuvre de mesures réparatrices intérimaires, qui placent les survivant.es au centre et visent à répondre à leurs besoins urgents.

Cette méthodologie guidera l'approche de GSF dans ses projets de mesures réparatrices intérimaires à venir. Il s'agit également d'un outil mis à la disposition d'autres organisations travaillant dans le domaine des réparations. L'approche unique intégrée dans la méthodologie GSF contribue également à la consolidation de l'expertise qui est au cœur de l'assistance technique proposée par GSF aux gouvernements qui ont mis en place, ou qui souhaitent mettre en place, un programme national de réparation incluant des survivant.es de VSLC.



GLOBAL SURVIVORS FUND

140 route de Ferney | 1202 Geneva | Switzerland

WWW.GLOBALSURVIVORSFUND.ORG